

## Répression du mouvement lycéen : appel à témoignage

### **Le Comité de liaison constate une escalade de la répression et de la violence exercée à l'encontre de lycéens mineurs.**

Le 6 février 2020, les élèves de différents lycées ont été victimes d'une forte répression policière à l'intérieur même de leur établissement, alors qu'ils dénonçaient la tenue des premières épreuves du bac sous forme de contrôles continus (E3C). Résultat : au moins trois blessé-es et des jeunes élèves inquiété-es par leur administration.

Ces pratiques constituent une **atteinte au droit de s'exprimer** tel que l'établissent les articles 12 et 13 de la **convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) (1) – sur un sujet déterminant pour l'avenir de la jeunesse. La CIDE rappelle en outre dans son article 3 que « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale... l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». Dans ces conditions, le Comité ne peut manquer de s'interroger sur le rôle de la direction, du rectorat pourtant censés protéger l'intégrité physique des élèves.

Peu de parents sont au courant de cette situation et de la présence policière au sein des lycées. Pour mémoire, en décembre, un élève de seconde avait notamment été touché au visage par un tir de LBD devant le lycée Ampère Saxe lors d'une charge policière.

**Il faut informer davantage sur ces méthodes d'intrusions et violences policières** durant le mouvement social et les épreuves E3C qui se généralisent dans les lycées de la région et ailleurs.

**C'est pourquoi le Comité lance une campagne de recueil de témoignages** dans les lycées :

- Si vous avez des informations écrivez au comité avec pour objet «répression lycéen », indiquer la date, heure, lieu, faits, photo/vidéo
- Nous signalons également la possibilité de **saisir le défenseur des droits** par les familles, associations et par les enfants eux-mêmes :  
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-l-enfant>
- Nous conseillons enfin de porter plainte en cas de blessure ou de brimade exercée par les forces de l'ordre – notre comité peut apporter un soutien en ce sens ou pour d'autres questions.
- Nous transmettons cet appel à témoignage aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats d'enseignants ainsi qu'aux syndicats de lycéens.

(1) [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv\\_Droit\\_Efant.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Efant.pdf)

Le comité de liaison contre les violences policières

Contact :

Mail : [comite-violences-policieres@riseup.net](mailto:comite-violences-policieres@riseup.net)

Site : <https://surveillonsles.art.blog/>

Suivez notre [page facebook](#) @Comité de liaison contre les violences policières